



COVID19 - Formation : aménagements des examens et MCCC – précisions

Le 20 avril 2020

Message de Virginie LAVAL, vice-présidente en charge des formations, présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire

A l'intention des personnels de l'université de Poitiers

Chère étudiante, cher étudiant,

En raison de la crise sanitaire, et plus encore depuis le 16 mars et le début du confinement, nous vivons tous une situation exceptionnelle qui bouleverse nos vies.

Depuis le 16 mars, un effort considérable a été réalisé pour mettre en place très rapidement une activité pédagogique à distance, au moyen notamment des différents outils numériques disponibles.

Comme annoncé par le Président de la République dans son allocution du 13 avril, les cours en présentiel ne reprendront pas pour l'année universitaire 2019-2020.

Un principe de bienveillance vis-à-vis des étudiants pour la validation du semestre

La question de la validation du semestre génère une inquiétude légitime de votre part.

L'université de Poitiers a fait le choix d'aménager ses évaluations à partir d'un principe de bienveillance, afin que vous soyez le moins possible pénalisés par la situation et en garantissant une égalité de traitement au sein d'une même formation.

L'université de Poitiers a adopté [des principes généraux d'aménagement des évaluations \(cf PJ\)](#) pour le semestre pair, dont notamment :

- la valorisation des notes obtenues avant le confinement ;
- la possibilité de neutraliser un certain nombre d'enseignements ou d'Unités d'Enseignements ;
- la diminution du nombre d'épreuves et l'adaptation/allègement de leur contenu ;

La validation du semestre pair de cette année sera réalisé par calcul d'une moyenne, sur la base des notes disponibles avant la période de confinement et des évaluations menées à distance pendant la période de confinement, après vérification par les équipes pédagogiques d'une égalité de traitement pour tous les étudiants de la promotion.

L'hypothèse d'une neutralisation complète du semestre pour certaines formations avait été envisagée par l'université de Poitiers. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur a récemment transmis aux universités son refus de « la *neutralisation pure et simple d'un semestre, (entendu comme sa validation automatique)* ».

La seconde session sera aménagée afin de tenir compte du contexte et de maximiser les chances des étudiants. Les modalités nécessitent un vote de la CFVU et vous seront transmises dans les meilleurs délais.

La mise en œuvre des adaptations des évaluations est réalisée au sein de chaque formation et composante, en fonction de ses spécificités. Pour des informations adaptées à chaque situation, vous serez informés par l'équipe pédagogique de votre formation.

Pas de report de cours ou d'examens en septembre, mais une souplesse pour les stages obligatoires

Afin de permettre aux étudiants de bénéficier de l'été, notamment afin de pouvoir travailler pour de nombreux d'entre vous, et éviter une désorganisation de la rentrée 2020, les cours et examens ne seront pas reportés en septembre.

Toutefois pour certaines formations professionnalisantes (DUT2, DEUST2, Lpro, M2, DI3), l'année universitaire est prolongée (sans frais supplémentaire) jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre le report des stages obligatoires pour les étudiants qui en auraient besoin.

L'université de Poitiers solidaire avec les étudiants en difficulté

L'université de Poitiers a renforcé son dispositif de soutien aux étudiants, par la mise en place d'une aide d'urgence pour les étudiants fragilisés par la crise sanitaire. Vous trouverez toutes les informations relatives à cette aide sur la page web suivante : cliquer [ici](#).

Une information régulièrement mise à jour sur le site internet de l'université

Depuis le début de la crise sanitaire, un espace d'information a été créé sur le site internet de l'université, qui recense et maintient à jour les informations utiles et des FAQ concernant la continuité des activités au sein de l'université. Vous êtes invités à vous y rendre régulièrement ou en cas de questionnement.

Retrouvez cet espace d'information en cliquant [ici](#).

Prenez soin de vous,

Virginie LAVAL

Vice-Présidente en charge des formations

Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)